

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 06/255 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LA SIGNATURE DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE CREATION, REFECTION ET MISE AUX NORMES DFCI A REALISER SUR INFRASTRUCTURES DE DESSERTES ET DFCI POUR L'EQUIPEMENT DES FORETS TERRITORIALES DE CORSE

---

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2006

L'An deux mille six, et le quinze décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
M. ALESSANDRINI Alexandre à Mme CASTELLANI Pascaline  
M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby  
Mme BURESI Babette à Mme GORI Christiane  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
Mme COLONNA Christine à Mme SCIARETTI Véronique  
Mme GUERRINI Christine à Mme ANGELI Corinne  
M. MARCHIONI François-Xavier à M. CHAUBON Pierre  
M. MARTINETTI Jean-Charles à Mme RICCI Annie  
Mme NATALI Anne-Marie à M. LECCIA Jean-Pierre  
M. PANUNZI Jean-Jacques à M. MONDOLONI Jean-Martin  
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme SUSINI Marie-Ange  
M. SIMEONI Edmond à M. BIANCUCCI Jean  
M. SISCO Henri à Mme ALIBERTINI Rose  
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme PROSPERI Rose-Marie



**ETAIENT ABSENTES : Mmes**

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, DELHOM Marielle, PIERI Vanina.

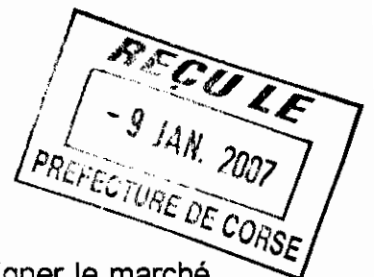
**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 06/20 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mars 2006 portant approbation du Budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2006,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer le marché relatif aux travaux de création, réfection et mise aux normes DFCl à réaliser sur infrastructures de dessertes et DFCl pour l'équipement des forêts territoriales de Corse avec les entreprises et pour les montants suivants :

- Le lot 2 (*Réfection de la piste forestière de Tilerga en forêt territoriale de Valduniellu*) est attribué à la SA Corse Foration Minage pour un montant de 95 907, 40 € HT, soit 103 579,99 € TTC.
- Le lot 3 (*Réfection de la piste forestière de Valendru en forêt territoriale de Valduniellu*) est attribué à la SA Corse Foration Minage pour un montant de 167 171 € HT, soit 180 544,68 € TTC.
- Le lot 6 (*Création d'une ZAL en forêt territoriale de Valle Mala*) est attribué à l'entreprise MALADRI Jean pour un montant de 222 450 € HT, soit 240 246 € TTC.



- Le lot 7 (*Mise aux normes DFCI de la piste de Nassone et équipements annexes en forêt territoriale de Marmano*) est attribué à l'entreprise générale de maçonnerie Jérôme CASANOVA pour un montant de 93 038 € HT, soit 100 481,04 € TTC.
- Le lot 8 (*Mise aux normes DFCI de la piste d'Aghjola et équipements annexes en forêt territoriale de Vizzavona*) est attribué à l'entreprise générale de maçonnerie Jérôme CASANOVA pour un montant de 60 701 € HT, soit 65 557,08 € TTC.

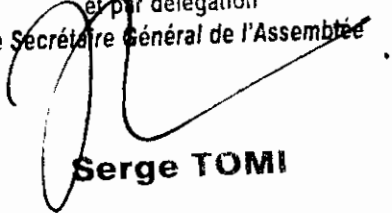
**ARTICLE 5 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 15 décembre 2006

Le Président de l'Assemblée de Corse

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée



**Serge TOMI**



Camille de ROCCA SERRA



# ANNEXE



## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**Objet : Travaux de création, réfection et mise aux normes DFCI à réaliser sur ouvrages d'infrastructures de desserte et DFCI pour l'équipement des forêts territoriales de Corse**

### I - OBJET DU MARCHÉ

La Collectivité Territoriale de Corse a confié à l'ONF, au terme d'une procédure de mise en concurrence, la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection généralisée des dessertes forestières et opération DFCI en forêt territoriales.

Dans ce cadre, l'ONF a élaboré un programme de travaux qu'il s'agit de mettre en œuvre.

Il revient à la Collectivité Territoriale de Corse, maître d'ouvrage, de conduire la procédure de mise en concurrence pour la réalisation desdits travaux.

### II - FORME DU MARCHÉ

Allotissement.

Le marché comporte 8 lots séparés qui se définissent, se localisent et ont été estimés comme suit :

N° du lot	Forêts territoriales - Territoires communaux	Descriptif sommaire des travaux	Montant estimatif des travaux HT
1	Sant'Antone - Palneca 2A	Réfection de la piste de la chapelle sur 3,2 km et construction d'une voie nouvelle sur 0,27 km avec un ponceau portique.	102 000 €
2	Valduniellu - Albertacce 2B	Réfection de la piste de Tilerga sur 3,13 km, création d'un aqueduc et de deux radiers.	104 050 €
3	Valduniellu - Albertacce 2B	Réfection de la piste de Valendru sur 7,3 km, création d'un aqueduc et pose de deux barrières et de panneaux de signalisation.	167 850 €
4	Bonifatu - Calenzana 2B	Amélioration de la sécurité du parking (travaux légers pour l'accueil du public, réfection de la plateforme), mise aux normes d'un bassin DFCI, pose d'une citerne métallique sur le secteur de Sambucu.	81 700 €
5	Pineta - Bastelica 2A	Réfection et consolidation de deux ponts et d'un mur en pierre de tailles.	32 700 €
6	Valle Mala - Moca Croce 2A	Débroussaillage, création d'une piste/bande de roulement, pose de trois citernes métalliques.	259 000 €
7	Marmanu - Ghisoni 2B	Mise aux normes DFCI de la piste de Nassone sur 1,4 km (avec création d'aires de croisement et de retournement), pose de deux citernes métalliques, débroussaillage.	99 700 €
8	Vizzavona - Vivario 2B	Mise aux normes DFCI de la piste d'Aghjola sur 1,2 km (avec aires de croisement et de retournement, ouvrages d'art)	65 000 €

### III - PROCEDURE DE CONSULTATION

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert - article 33 du Code des Marchés Publics.

#### **IV - DUREE DU MARCHÉ**

Un an.

#### **V - PRIX DU MARCHÉ**

Le prix des travaux à réaliser est calculé par application des prix unitaires dont le libellé est fourni au bordereau des prix unitaires, pièce du marché.

Le prix est réputé comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux ainsi que toutes les sujétions d'exécution.

Le marché est conclu à prix ferme, actualisable.

#### **V - IMPUTATION BUDGETAIRE**

Le marché sera imputé au chapitre 909 - Fonction 93 - Article 2128 - programme 24126 de la section d'investissement du budget primitif 2006 de la Collectivité Territoriale de Corse.

#### **VI - DUREE D'EXECUTION**

Des délais indicatifs d'exécution sont précisés dans le règlement de la consultation pour chaque lot, comme suit :

<b>N° Du lot</b>	<b>Forêt territoriale</b>	<b>Délai prévisionnel d'exécution</b>
1	Sant'Antone	-
2	Vaiduniellu - Tilerga	2 mois
3	Valduniellu - Valendru	5 mois
4	Bonifatu	6 mois
5	Pineta	5 mois
6	Valle Mala	12 mois
7	Marmanu	2 mois
8	Vizzavona	2 mois

#### **VII - CRITERES DE JUGEMENT**

##### **1° - Candidatures**

- Références sur chantiers similaires
- Garanties financières

**2° - Offres :**

- Valeur technique de la prestation - 40 % (moyens humains et matériels prévus sur le chantier, intégration environnementale, visite du chantier)
- Prix - 40 %
- Délais de réalisation - 20 %

**VIII - DEROULEMENT DE LA PROCEDURE**

**1. Date d'engagement de la procédure de consultation :** 3 août 2006

**2. Date limite de remise des offres :** 18 septembre 2006 à 16 h 00

**3. Publications destinataires :** Corse Matin, [www.corse.fr](http://www.corse.fr)

**4. Offres déposées :**

7 offres ont été déposées sur support papier, aucune sur la plateforme de dématérialisation.

**5. Ouverture des « 1ères enveloppes » :**

En application des dispositions de l'article 58 du CMP, la PRM a procédé à l'ouverture des enveloppes relatives aux candidatures et à l'enregistrement de leur contenu le 22 septembre 2006, en présence du maître d'œuvre - ONF.

→ 5 candidats ont été admis comme présentant des dossiers à jour, des garanties financières et des références techniques satisfaisantes:

- SARL ROSSINI et fils (San Gavino di Fium'orbo) soumissionne pour :  
\* le lot 7 en FT de Marmano (Ghisoni).

- Entreprise Jean MALANDRI (Tavera) soumissionne pour :  
\* le lot 6 en FT de Valle Mala (Moca Crocche)  
\* le lot 8 en FT de Vizzavona (Vivario).

- Entreprise générale de maçonnerie - société MARIANI frères (Venaco) soumissionne pour  
\* le lot 7 en FT de Marmano (Ghisoni)  
\* le lot 8 en FT de Vizzavona (Vivario).

- SA CORSE FORATION MINAGE (Corte) soumissionne pour :  
\* le lot 2 en FT Valduniellu - piste de Tilergha (Albertacce)  
\* le lot 3 en FT de Vaduniellu - piste de Valendru (Albertacce)  
\* le lot 4 en FT de Bonifato (Calenzana).

- Société MARIANI frères (Venaco) soumissionne pour :  
\* le lot 8 en FT de Vizzavona (Vivario).

→ 1 candidat a été appelé à régulariser son dossier de candidature sous 10 jours :

- Entreprise Individuelle CORSE CONSTRUCTION TP (Levie) soumissionne pour le lot 6 en FT de Valle Mala (Moca Croce).

Le candidat a déposé un dossier incomplet concernant les pièces relatives à sa candidature et ne fournit aucune indication concernant ses références et son matériel.

Par ailleurs, cette entreprise est attributaire de 2 lots en forêts territoriales de Valle Mala et de Chiavari pour le marché de travaux 2005 et pose des problèmes de retard sur ces chantiers.

Cette entreprise soumissionne par ailleurs pour 3 lots pour le marché T.06 DAD 04 concernant la réfection et la remise à niveau de la voirie des forêts territoriales de Corse.

Un avis réservé a été émis.

Son dossier de candidature a été régularisé.

→ 1 candidature a été rejetée comme non-conforme à l'objet du marché :

- Entreprise TP - TAFANI Jean Noël (Porto Vecchio) répond à la consultation précédente concernant la réfection et la remise à niveau de la voirie des forêts territoriales de Corse.

→ 2 lots ne font l'objet d'aucune candidature et sont par conséquent infructueux :

- Lot 1 en FT de Sant'Antone (Palneca) d'un montant de 102 000 € HT qui s'était déjà révélé infructueux lors de la consultation pour le marché de travaux pour 2005.

Il apparaît opportun de réaliser une étude complète sur ce lot avant de relancer une procédure de consultation qui aurait toutes les chances d'être infructueuse à nouveau.

- Lot 5 en FT de Pineta (Bastelica) d'un montant de 30 000 € HT qui concerne des prestations de maçonnerie et que je vous propose de relancer en MAPA avec une publicité plus adaptée à l'objet de ce chantier, conformément à l'article 27 du code des marchés publics (petit lot inférieur à 80 000 € HT et à 20 % du montant global du présent marché).

## **6. Ouverture des « 2èmes enveloppes »**

La commission d'appel d'offres en date du 11 octobre 2006 a procédé à l'ouverture des secondes enveloppes a enregistré les offres suivantes et émis les observations suivantes :



**Enregistrement des offres :**

Lot 1 : FT Sant'Antone (Palneca) - estimé à 102 000 € HT

Aucune offre déposée.

Lot 2 : FT Valduniellu - piste de Tilergha (Albertacce) - estimé à 104 050 € HT

CANDIDAT(S)	MONTANT DE L'OFFRE HT
SA Corse Foration Minage (Corte)	95 907,40 €

Lot 3 : FT Valduniellu - piste de Valendru (Albertacce) - estimé à 167 850 € HT

CANDIDAT(S)	MONTANT DE L'OFFRE HT
SA Corse Foration Minage (Corte)	167 171 €

Lot 4 : FT Bonifato (Calenzana) - estimé à 81 700 € HT

CANDIDATS	MONTANT DE L'OFFRE HT
SA Corse Foration Minage (Corte)	154 135 €

Lot 5 : FT Pineta (Bastelica) - estimé à 32 700 € HT

Aucune offre déposée

Lot 6 : FT Valle Mala (Moca-Croce) - estimé à 259 000 € HT

CANDIDATS	MONTANT DE L'OFFRE HT
Entreprise MALANDRI Jean (Tavera)	222 450 €
CORSE CONSTRUCTION TP (Levie)	246 004 €

Lot 7 : FT Marmano (Ghisoni) - estimé à 99 700 € HT

CANDIDATS	MONTANT DE L'OFFRE HT
SARL ROSSINI et fils (San Gavino di Fium'Orbo)	94 217,38 €
Entreprise générale de maçonnerie - Jérôme CASANOVA (Vivario)	93 038 €

Lot 8 : FT Vizzavona (Vivario) - estimé à 65 000 € HT

CANDIDATS	MONTANT DE L'OFFRE HT
Entreprise MALANDRI Jean (Tavera)	59 455 €
Entreprise générale de maçonnerie - Jérôme CASANOVA (Vivario)	60 701 €
Société MARIANI frères (Venaco)	59 172,50 €

**Observations de la CAO**

La CAO décide de retenir la candidature de Corse Construction TP mais précise que doit lui être rappelée la possibilité d'appliquer les pénalités de retard.

La CAO déclare infructueux les lots suivants :

\* Lot 1 (Sant'Antone) : aucune offre déposée. La CAO préconise une étude approfondie avant de relancer la procédure en marché négocié avec publicité et mise en concurrence

\* Lot 4 (Bonifato) : une seule offre déposée et très supérieure à la valeur estimée du lot. La CAO décide de relancer la procédure en marché négocié avec publicité et mise en concurrence.

\* Lot 5 (Pineta) : aucune offre déposée. La CAO décide de relancer la procédure en Marché à Procédure Adaptée, conformément à l'article 27 CMP (petit lot inférieur à 80 000 € HT et à 20 % du montant total du marché).

**IX - ANALYSE DES OFFRES**

Les offres ont été analysées au regard des éléments indiqués au règlement de consultation et repris au point VII 2° (critères de jugement des offres) et sur le rapport du maître d'œuvre - ONF, accepté par le service forêt.

**TRAVAUX DE CREATION, REFECTION ET MISE AUX NORMES DFCI A REALISER SUR OUVRAGES D'INFRASTRUCTURES DE DESSERTE ET DFCI POUR L'EQUIPEMENT DES FORETS TERRITORIALES DE CORSE**

<b>Lot n° 1 : FT Sant'Antone (Palneca)</b>					Infructueux Attente 2007	CAO du 11 octobre 2006
<b>Lot n° 2 FT Valdunielu - piste de TIL ERGA (ALBERTACCE)</b>					TOTAL	
<b>Candidats</b>	<b>Montant de l'Offre</b>	<b>Valeur technique</b>	<b>Délais</b>	<b>Prix</b>		<b>Commentaires</b>
SA Corse Foration Minage (Corte)	95 907,40 €	1	1 (sans)	1	1	<i>offre économiquement la plus avantageuse</i>
<b>Lot n° 3 FT Valdunielu - piste de Valendru (Albertacce)</b>					TOTAL	
<b>Candidats</b>	<b>Montant de l'Offre</b>	<b>Valeur technique</b>	<b>Délais</b>	<b>Prix</b>		<b>Commentaires</b>

SA Corse Foration Minage (Corte)	167 171,00 €	1	1 (sans)	1	1	<i>offre économiquement la plus avantageuse</i>
<b>Lot n° 4 FEBONIFATU</b>					Infructueux Relance MAPA	CAO du 11 octobre 2006
<b>Lot n° 5 FIPINETA (Bastelicà)</b>					Infructueux Relance Marché négocié avec publicité et concurrence	CAO du 11 octobre 2006
<b>Lot n° 6 FT Valle Mala (Moca Croce)</b>					<b>TOTAL</b>	
<b>Candidats</b>	<b>Montant de l'Offre</b>	<b>Valeur technique</b>	<b>Délais</b>	<b>Prix</b>		<b>Commentaires</b>
Entreprise Malandri jean (Tavera)	222 450,00 €	2	1 (sans)	2	1,8	<i>offre économiquement la plus avantageuse</i>
Corse Construction TP (Levie)	246 004,00 €	1	2 (4 mois)	1	1,2	

<b>Lot n° 7 MARMANO (Ghisoni)</b>					<b>TOTAL</b>	
<b>Candidats</b>	<b>Montant de l'Offre</b>	<b>Valeur technique</b>	<b>Délais</b>	<b>Prix</b>		<b>Commentaires</b>
SARL Rossini et fils (San Gavino di Fium'Orbo)	94 217,38 €	2	1 (4 mois)	2	1,8	Entreprise générale de maçonnerie- Jérôme Casanova : Délais plus rapide et a inclus une note environnementale dans son AE
Entreprise générale de maçonnerie-Jérôme Casanova (Vivario)	93 038,00 €	2	2 (2 mois)	2	2	
<b>Lot n° 8 VIZZAVONA (Vivario)</b>					<b>TOTAL</b>	
<b>Candidats</b>	<b>Montant de l'Offre</b>	<b>Valeur technique</b>	<b>Délais</b>	<b>Prix</b>		<b>Commentaires</b>
Entreprise Malandri jean (Tavera)	59 455,00 €	2	1 (Sans)	3	2,2	3 en valeur technique pour Casanova : car note environnementale incluse
Entreprise générale de maçonnerie-Jérôme Casanova (Vivario)	60 701,00 €	3	2 (2 mois)	3	2,8	
Entreprise Mariani frères (venaco)	59 172,50 €	2	3 (1 mois)	3	2,6	

\* Offre économiquement la plus avantageuse

## X - CONCLUSION

Suite à l'analyse des offres, la CAO a attribué les différents lots du marché aux entreprises suivantes et pour les montants suivants :

- Le lot 2 (*Réfection de la piste forestière de Tilerga en forêt territoriale de Valduniellu*) est attribué à la SA Corse Foration Minage pour un montant de 95 907,40 € HT, soit 103 579,99 € TTC.
- Le lot 3 (*Réfection de la piste forestière de Valendru en forêt territoriale de Valduniellu*) est attribué à la SA Corse Foration Minage pour un montant de 167 171 € HT, soit 180 544,68 € TTC.
- Le lot 6 (*Création d'une ZAL en forêt territoriale de Valle Mala*) est attribué à l'entreprise MALADRI Jean pour un montant de 222 450 € HT, soit 240 246 € TTC.
- Le lot 7 (*Mise aux normes DFCI de la piste de Nassone et équipements annexes en forêt territoriale de Marmano*) est attribué à l'entreprise générale de maçonnerie Jérôme CASANOVA pour un montant de 93 038 € HT, soit 100 481,04 € TTC.
- Le lot 8 (*Mise aux normes DFCI de la piste d'Aghjola et équipements annexes en forêt territoriale de Vizzavona*) est attribué à l'entreprise générale de maçonnerie Jérôme CASANOVA pour un montant de 60 701 € HT, soit 65 557,08 € TTC.

***Il vous est proposé d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les marchés relatifs aux travaux de création, réfection et mise aux normes DFCI à réaliser sur ouvrages d'infrastructures de desserte et DFCI pour l'équipement des forêts territoriales de Corse avec les entreprises susvisés et aux montants susmentionnés.***